

Conseil Municipal du 4 avril 2017

Le Conseil municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 29 mars 2017

Présents : Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE, Mrs GARY, CAILLEY, FOURNIER, GAUDET, ROURE, SENEZE, VICTORI

Absent excusé : Mr CHAMPION donne pouvoir à Mme TROQUET

Secrétaire de séance : Mme ROUX

I) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS

1) Budget Commune

Madame Marie BONHOMME est élue présidente pour l'examen du Compte Administratif 2016 du budget commune.

libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	ensemble
Dépenses 2016	405 557.73 €	185 395.45 €	590 953.18 €
Recettes 2016	434 966.60 €	561 990.89 €	996 957.49 €
Résultat 2016	29 408.87 €	376 595.44 €	406 004.31 €
Déficit reporté 2015		-129 074.38 €	-129 074.38 €
Affectation du résultat 2015		108 950 .41 €	108 950.41 €
Excédent de clôture 2016	29 408.87 €	247 521.06 €	276 929.93 €

Madame le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote. Le Compte Administratif 2016 du budget Commune est approuvé à l'unanimité ainsi que le Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur Municipal, qui présente le même résultat.

Madame Marie BONHOMME cède la place à Madame le Maire qui reprend la présidence de la séance.

2) Budget Assainissement

Madame Marie BONHOMME est élue présidente pour l'examen du Compte Administratif 2016 du budget assainissement.

libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	ensemble
Dépenses 2016	46 682.66 €	20 638.85 €	67 321.51 €
Recettes 2016	60 745.18 €	41 662.11 €	102 407.29 €
Résultat 2016	14 062.52 €	21 023.26 €	35 085.78 €
Excédent reporté 2015	162 625.81 €	28 781.24 €	191 407.05 €
Excédent de clôture 2016	176 688.33 €	49 804.50 €	226 492.83 €

Madame le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote. Le Compte Administratif 2016 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité ainsi que le Compte de Gestion 2016 du budget assainissement, dressé par le Receveur Municipal, qui présente le même résultat.

Madame Marie BONHOMME cède la place à Madame le Maire qui reprend la présidence de la séance.

II) AFFECTATION DES RESULTATS

1) Budget Commune

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 du budget commune, puis constaté le résultat de fonctionnement de l'année 2016 s'élevant à la somme de 29 408.87 €, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- Section de fonctionnement, compte 002 29 408.87 €

2) Budget Assainissement

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2016 du budget assainissement, puis constaté le résultat de fonctionnement de l'année 2016 s'élevant à 176 688.33 €, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- Section de fonctionnement, compte 002 176 688.33 €

III) DECISIONS BUDGETAIRES

1) Taux des contributions directes

Considérant les travaux importants réalisés chaque année sur la commune,

Considérant les nouvelles dépenses de fonctionnement obligatoires : droit du sol, navette de midi pour la pause déjeuner des enfants de l'école, Temps d'Activités Périscolaires pour un montant de 23 000 €,

Considérant la baisse des dotations de l'Etat,

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'augmenter de 2% les taux d'imposition en 2017, qui seront les suivants :

	Taux 2016	Taux 2017
taxe d'habitation	8.08 %	8.24 %
taxe foncière (bâti)	10.80 %	11.02 %
taxe foncière (non bâti)	78.48 %	80.05 %

2) Subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

- Association« Le Réveil Sauvetatois » (pour sa participation aux cérémonies)	460 €
- Centre Communal d'Action Sociale	1 800 €
- OCCE, Coopérative scolaire La Sauvetat	500 €
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) à Authezat	200 €

3) Produits exceptionnels

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à encaisser tous les produits exceptionnels (dons, avoirs, remboursements divers...) pour l'année 2017.

IV) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS : ACTUALISATION

Madame le Maire rappelle la délibération n°11/14 prise par le Conseil municipal le 29 mars 2014, relative aux indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.

Ces indemnités sont fixées en référence à l'indice brut maximal de la fonction publique, soit l'indice 1015 en 2014. Or, le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie l'indice 1015 à 1022. Il est par ailleurs prévu qu'en janvier 2018, l'indice devienne 1028.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les barèmes directement applicables à l'indice brut terminal de la fonction publique, à l'équivalent de la décision prise en début de mandat.

V) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

1) Commune

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 469 900.87 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 645 739.00 €.

Principaux investissements :

- travaux d'aménagement de la rue de la Garenne et de la rue des Ecoles (enfouissement des réseaux secs, aménagement qualitatif de surface, éclairage public basse consommation),
- travaux d'aménagement de la rue de Pedat (enfouissement des réseaux secs, aménagement qualitatif de surface),
- travaux sur les bâtiments communaux (pose de fenêtres sur le hangar municipal, changement de la porte d'entrée à l'Espace Culturel, mise en place d'un éclairage basse consommation dans le bâtiment Ecole-Mairie et à l'Espace Culturel, travaux de mise en accessibilité)
- équipement en matériel numérique et changement de la photocopieuse à l'école,
- changement du four micro-ondes à la cantine,
- achat d'une étagère pour la bibliothèque,
- achat d'une tondeuse.

2) Assainissement

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 212 771.33 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 167 465.00 €.

Principaux investissements :

- mise en séparatif des réseaux rue de la Garenne et rue des Ecoles : création d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales,
- mise en séparatif des réseaux rue de Pedat : création d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales.

Tous les budgets sont votés à l'unanimité.

VI) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption lors des ventes des parcelles cadastrées section C n°1763, n°1758, n°1759 et n°1374.

VII) CREANCE : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter l'admission en non-valeur d'une créance d'un montant de 4.59 € sur le budget commune.

VIII) DEGREVEMENT SUR REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Considérant la réponse favorable du SIVOM de la Région d'Issoire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter un dégrèvement sur la redevance d'assainissement 2016 d'un administré, pour 105 m3 correspondant à un montant total de 170.10 €.

IX) BIENS SANS MAITRE : INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour des raisons d'intérêt général,
- que la commune de La Sauvetat s'appropriera les biens désignés ci-dessous dans les conditions prévues par les textes en vigueur :
- parcelle cadastrée section D n° 298, contenance 930 m²,
- parcelle cadastrée section Z n° 398, contenance 508 m²,
- parcelle cadastrée section ZH n° 130, contenance 2 110 m²,
- parcelle cadastrée section ZH n° 138, contenance 1 440 m²,
- parcelle cadastrée section ZI n° 11, contenance 2 640 m².

X) RECRUTEMENT DE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Madame le Maire informe l'assemblée que notre commune peut recourir à des contrats uniques d'insertion (contrats aidés) en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider des demandeurs d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un CAE peut être recruté au sein de la commune, pour les fonctions d'agent de voirie et entretien des espaces verts, à raison de 20h ou 26h par semaine, l'Etat participant à hauteur de 60% minimum. Un emploi d'avenir peut être recruté au sein de la commune, pour les fonctions d'agent de voirie et entretien des espaces verts, à raison de 30h ou 35h par semaine, l'Etat participant à hauteur de 75% minimum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'engager la commune dans le processus des contrats aidés (CUI : 2 CAE ou 1 CAE et 1 emploi d'avenir),
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder au recrutement,
- autorise Madame le Maire à signer les conventions avec l'Etat ainsi que les contrats de travail avec les personnes recrutées, de même que tout document relatif au domaine de l'emploi des CUI.

XI) REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE A L'ESPACE CULTUREL

Madame le Maire expose à l'Assemblée l'intérêt de changer l'éclairage à l'Espace Culturel pour le remplacer par des lampes LED, qui consomment moins d'énergie, ce qui permettra d'alléger le montant des factures d'électricité. Elle propose plusieurs devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise SAIE à Aulnat, pour un montant de 1 249 € HT.

XII) QUESTIONS DIVERSES

Site internet

Le site officiel de la Commune est en ligne. Pour le consulter, taper l'adresse suivante : www.la-sauvetat.fr

De ce fait, les comptes rendus des conseils municipaux ne seront plus distribués systématiquement à la population. Il faudra en faire la demande en mairie.

SICTOM

Les délégués présents à la dernière Assemblée générale du SICTOM Issoire Brioude, font part des décisions suivantes :

- il n'y aura pas d'augmentation sur l'année 2017,
- la diminution des dépenses de fonctionnement se fera par une réduction du nombre de collectes des déchets.

Festivités du 13 juillet

La soirée du 13 juillet sera organisée par la municipalité en partenariat avec l'Association Sauvetat Joie. Une réunion de préparation aura lieu prochainement.

Animation « Ouvrons nos jardins »

Suite au contrat territorial signé avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon, ce dernier offre des animations aux scolaires et aux adultes.

Le SMVVA, la municipalité et l'Association RECRE ACTION s'associent autour du projet « Ouvrons nos jardins », samedi 13 mai 2017 à La Sauvetat. Seront proposés :

- des ateliers jardinage au naturel pour enfants avec Julie LAN, animatrice nature
- des ateliers jardinage au naturel pour adultes avec Pierre FELTZ, formateur-conseiller,
- une conférence contée « Etonnant jardin » proposée par Jérôme DOUPLAT, Compagnie Pêcheur d'Oiseaux,
- tout au long de la journée, une restauration sur place avec RECRE ACTION,
- un coin lecture-jardin,
- une exposition,
- des jeux de société.

La séance est levée à 23H.